

**L'ACTUALITE POLITIQUE VUE DE LA TOILE : LE CAS DES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES AU GABON, UN AFFRONTMENT PAR RESEAU SOCIAUX
INTERPOSES DURANT LA CRISE POST-ELECTORALE (AOUT 2016-FEVIER 2017)**

Rockaya Nielle DITENGOU

Docteure et Chercheure associée
Université de Paris 13, Sorbonne Paris Cité
LabSIC (Laboratoire des Sciences de l'information et de la communication)
Discipline : Sciences de l'information et de la communication

nielle.ditengou@gmail.com

Résumé

Le Gabon, pays d'Afrique centrale, compte environ 1500000 habitants, souverain depuis 1960 puis démocratique après la *Conférence Nationale* de 1990, et les *Accords de Paris* en 1994. L'avènement de la démocratie favorise l'accroissement des moyens de communication, ainsi qu'une pratique de la libre expression qui s'enrichit des TIC. L'élection présidentielle du 27 août 2016 a été un moment particulier qui nous a conduit à interroger la libre expression à travers l'analyse des discours mobilisés avant et pendant la crise post électorale par les différents camps politiques (et les prises de paroles de différents acteurs).

Mots clés

TIC, Appropriation, espace public, réseaux sociaux, démocratie.

Abstract

Gabon, a country in Central Africa, has about 1500000 inhabitants, sovereign country since 1960 then democratic after the National Conference of 1990, and the Paris Agreements in 1994. The advent of democracy contributes to fostering of means of communication, as well as that a practice of free expression that is fortified with ICT. The presidential election of 27 August 2016 was a special moment that brought up questions about free expression through the analysis of the speeches used before and during the post-electoral crisis by the different country's political (and the speeches of different social and political stakeholders)

Key Words

ICT, Appropriation, public space, social networks, democracy.

Introduction

La réflexion que nous menons dans ce travail part d'un constat : l'apport non négligeable des TIC sur le plan technologique s'accompagne de questionnements concernant leurs usages. Des usages, une appropriation, indispensables à l'aboutissement d'un projet dont l'ambition initiale vise l'accès au savoir pour tous. Un idéal qui, une fois ramené à la réalité de certaines régions, peut être prolongé à d'autres préoccupations puisque l'accès au savoir est doublé d'enjeux sociaux, économiques, politiques indéniables. Pour ce qui concerne notre travail, c'est la dimension sociale que nous interrogerons principalement, puisque nous nous intéressons à la crise post-électorale au Gabon et vue de la toile.

Une analyse qui nous conduira à traiter tour à tour :

- des moyens de communication de l'information pour tous. Pour ce point nous nous focaliserons sur le contexte général de l'espace géographique interrogé (contexte politique, réalisations technologiques, entre autres). L'intérêt étant de faire le bilan de ce qui facilite l'accès à l'information et à la pratique réussie de l'expérience amenée par les TIC ;
- Le deuxième point de ce travail s'articulera autour de la question de l'usage du numérique, de l'appropriation et de l'inclusion. Un moment dédié à la discussion théorique nécessaire à la compréhension des mécanismes d'appropriation ;
- Un troisième et dernier point qui présentera une analyse des usages des internautes gabonais durant la crise post-électorale gabonaise.

Ce plan de réflexion permettra, nous l'espérons de mettre en évidence les liens qui existent entre la volonté politique, l'accès à l'information et, l'appropriation des TIC.

I. Les moyens de communication et l'information pour tous

Le moyen de communication moderne le plus répandu a été pendant longtemps la radio. Plusieurs raisons l'expliquent : l'oralité du média, la très large facilité d'accès pour les populations et une information parfois diffusée dans des langues locales. Les moyens de transmission sont moins contraignants que ceux d'un autre type de média. La radio a joué un rôle important dans le monde médiatique. De nombreux spécialistes du domaine s'accordent à le dire : « La place des médias évoluant (pendant les débuts des indépendances), la radio devient rapidement plus importante. Leur situation (celle des médias) se différencie selon les pays. [...] » (Sous la direction de LENOBLE-BART Annie et André- TUDESQ Jean, 2008 :18).

Et, pour les professionnels, les raisons économiques restent aussi valables. La radio est écoutée encore assez régulièrement aussi bien dans nos véhicules pour les informations, sur nos téléphones portables ... C'est un média encore efficace dans de nombreux pays : « Aux Etats Unis, 98% des gens l'écoute au moins une fois par semaine. Elle n'exige pas

d'infrastructures, et requiert peu d'investissements par les usagers qui, de surcroît, n'ont pas besoin d'être alphabétisés » (Sous la direction de BERTRAND Claude-Jean, 1999 :38). Certaines radios sont thématiques et gardent leurs publics (radio religieuses, communautaires, etc.). Si elle sert en effet une revendication de liberté d'expression (en Afrique pendant les indépendances), la radio est utile à d'autres causes, sous d'autres cieux, avec la même efficacité.

Durant la période 1958-1962 (période des indépendances des pays d'Afrique noire et du Maghreb, de façon générale.), les modes de diffusion de l'information vont se diversifier, mais en se renforçant. En effet, la radio ne va pas disparaître au profit de la télévision, bien que cette dernière prenne une place importante dans l'espace médiatique. La radio ne va pas non plus disparaître au profit des journaux qui connaissent une croissance durant cette même période. Tous ces différents médias vont se côtoyer, parfois de façon complémentaire. Internet redynamise cet environnement de façon efficace, même s'il exige dans le même temps une autonomie et un accès à l'information plus important. Certains pays ont su profiter des aspects positifs de ce changement, en mobilisant des acquis non négligeables.

En effet, le Gabon affiche **un taux d'alphabétisation de 63,2%**, et a vu le nombre de médias croître en une décennie, (1 agence de presse et 9 chaînes de radios et télévision durant les années 2000).

Figure 1 Les médias au Gabon. Source Institut Panos (2000) Afrique Centrale des médias pour la démocratie, Paris, Karthala, p 146

Titre du journal	Statut	Editeur/ Propriétaire	Périodicité	Diffusion	Date de création
L'Union	Privé		Quotidien	18 000	1975
La Cigale Enchantée	Privé		Hebdomadaire		
Esprit d'Afrique	Privé		Hebdomadaire		
Le Réveil	Privé		Hebdomadaire		
La Voix du Peuple	Privé-Parti	Parti de l'unité du peuple	Hebdomadaire	2 000	1991
La Tribune des sports	Privé	Connexion	Bimensuel	4 000 – 8 000	1994
Le Progressiste	Privé-Parti	Parti gabonais du progrès			
Misamu	Privé	Misamu-Presse	Bimensuel	3 000	1990
L'Insolite	Privé	Filipress	Bimensuel	2 000	1995
Art et Loisirs Magazine	Privé	Hugues Desormaux	Mensuel	6 000	1995
L'Effort Gabonais	Privé		Hebdo		
Le Bûcheron	Privé-Parti	Parti rassemblement national des bûcherons	Hebdomadaire	8 000 - 14 000	1990
L'Union Magazine	Public	Etat + Havas	Mensuel	10 000 – 15 000	1987
La Griffes	Privé	Interpresse	Hebdomadaire	8 000 – 12 000	1990
La Transparence	Privé	Grégory Ngbwa Mintsa			
African Management Today	Privé	CCDM-Recto	Trimestriel	1 200	1993

I.1 Evolution des médias au Gabon de 1975-1995

Dans le contexte des années durant lesquelles le multipartisme s'installe, les difficultés des professionnels du domaine sont réelles. Les responsables des nouveaux partis politiques vont s'approprier progressivement l'exercice de la diffusion de l'information, ce qui ne facilitera pas la pratique de la liberté d'expression. Nous verrons dans l'analyse des pratiques des internautes (dans le contexte de la crise post-électorale au Gabon) si Internet déroge à ce contrôle de l'information.

Nous avons, en outre, fait le constat de la brève durée de vie des journaux ; néanmoins, cette période enregistre un nombre croissant de titres.

L'intérêt de cette réflexion est de comprendre le fonctionnement des médias afin de mesurer la marge de manœuvre qui leur est réservée dans différents contextes (pré et post démocratique). Cette même lecture permet d'entrevoir aussi – par extension - la marge d'ouverture et d'accès à la liberté de s'informer via les TIC : une marge de liberté à laquelle les Etats des pays cités seraient disposés à consentir. Car l'usage des TIC nécessite davantage de liberté d'accès à l'information et au savoir.

Le but est, plus particulièrement, celui d'évaluer l'accessibilité de l'information puis de voir dans quelle(s) mesure(s) les médias constituent des relais efficaces de l'information, information devenue indispensable à la structuration de la société, dans le contexte actuel.

L'intérêt porté à l'information est important. Philippe Breton attire l'attention sur la dimension utopique de la communication. Armand et Michèle Mattelart soulignent le caractère omniprésent de la communication et de l'information, ainsi que la dimension structurante des technologies qui sont à l'œuvre dans ce contexte. Ils écrivent : « Le retour au lien social construit dans la communication ordinaire s'opère à un moment où des systèmes technologiques de communication et d'information complexes exercent un rôle structurant dans l'organisation de la société et le nouvel ordre du monde. La société est définie en termes de communication. Et celle-ci en termes de réseaux. La cybernétique déplace la théorie mathématique de l'information » (MATTELART Armand et Michèle, 2002 :88).

On peut tout à fait relativiser ces positions mais nous pensons que le contexte social est profondément modifié par l'usage d'un ensemble de technologies et que l'information - en tant que connaissance et non pas uniquement comme donnée. Nous allons nous intéresser pour la suite aux enjeux liés à l'usage des TIC dans le contexte géographique retenu. Ce sont des enjeux qui peuvent justifier la mobilisation de certains investissements, une attitude vis-à-vis de ces outils (réflexions théoriques, réflexion sur les usages, réflexion sur l'éthique ...).

I.2- Etat des lieux de l'usage des TIC au Gabon

Un rapport d'étude de l'année 1998, fait état d'un certain nombre de réalisations entre l'année 1993 et 1997 et nous avons mis en avant un aperçu du caractère évolutif (même très léger) de la démarche d'introduction de certaines technologies dans l'environnement gabonais.

Nous notons plus particulièrement :

- une croissance disproportionnée de l'équipement technologique. En effet, en 1993, on compte 1 000 020 habitants et 11 000 ordinateurs personnels. Pourtant 4 ans plus tard (1997) la population compte plus de 1 100 000 âmes, et le nombre d'ordinateurs personnels est de 850 000. Le nombre d'ordinateurs par habitants est passé de 1% à 77,3% ;
- une croissance constante des lignes téléphoniques principales : 293 850 lignes en 1993 et 372 500 lignes en 1997 soit +26,8%.

- Les TIC au Gabon, quelques dates clés

- Début des années 1960 : radio ; passage en modulation de fréquence (Forum CPG Paris 7-8 avril 2006 :13).
- Vers 1963 : apparition de la télévision, d'abord en noir et blanc sur Libreville, puis en couleur.

Les télécommunications :

- Vers 1975 : faisceaux troposphériques (Congo-Gabon-Cameroun) → faisceau hertzien à bandes étroites (transport de la télévision).
- 1980 : centres téléphoniques électromécaniques, qui ont évolué de plus en plus vers l'électronique intégrale, puis vers le numérique
- En 1972 : satellite pour l'interconnexion à l'international (Domsat, dénommé EQUASAT) : 1^{er} réseau africain avec 13 stations au sol (transport FM, télévision, télécommunications)
- vers 1972 : apparition des premiers ordinateurs au Gabon
- En 1997 : ouverture d'Internet au Gabon

Chiffre d'affaire annuelle 164 mds CFA

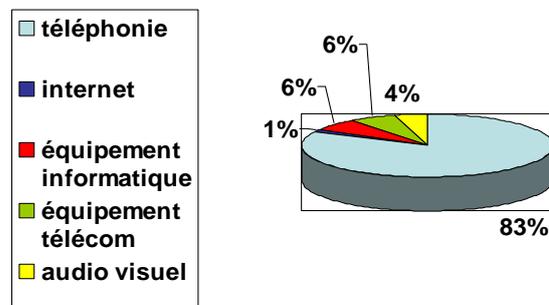


Figure 2 : Le chiffre d'affaire annuel, Forum CPG Paris 7-8 avril 2006, présentation de Thomas SOUAH, Président de la branche NTIC de la CPG-

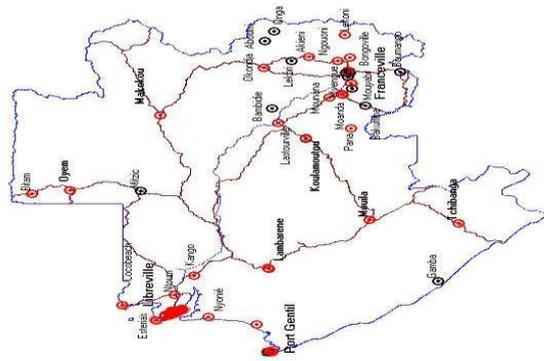
Le secteur de la téléphonie mobile connaît un essor extrêmement dynamique, en comparaison au réseau des téléphones fixes.

En 1997 (un an après le rapport introductif aux questions autour des TIC au Gabon), la connexion Internet est nouvelle, mais, quelques années après, on peut se faire une idée du taux de pénétration du réseau et des répercussions sur le plan économique. Ce tableau récapitulatif indique qu'Internet occupe, certes, une place moins importante en matière de chiffres d'affaire des TIC du pays, mais constitue un élément à prendre en compte. Quant à la téléphonie, c'est un secteur "roi" dans cette répartition. L'un des opérateurs majeurs de ce secteur au Gabon est *Libertis*. Cet opérateur a la particularité d'appartenir à *Gabon télécom*, le groupe national des télécommunications du pays.

a) Un exemple d'un réseau téléphonique au Gabon et son évolution (*Libertis*)

-  Les zones du territoire faiblement couvertes
-  Les zones où la couverture est importante

Figure 3 Couverture nationale du réseau mobile par l'opérateur mobile *Libertis* au Gabon
Source : Abderrahmane Oyabi, du service d'exploitation et de maintenance des réseaux mobiles de Gabon Telecom.



Cette carte représente une couverture du réseau national par l'opérateur de téléphonie mobile *Libertis*. Le déploiement des pilonnages de retransmission est important en nombre.

Pourtant, les zones bénéficiant d'une couverture du réseau sont beaucoup trop clairsemées pour permettre de penser à une couverture efficace.

II. L'usage du numérique, appropriation et inclusion

Parler d'appropriation de façon générale, et de l'appropriation du dispositif des TIC en particulier, revient à s'interroger sur la démarche appropriée permettant d'atteindre un niveau d'usage efficace des TIC (en occurrence). Il nous semble que la dimension culturelle (de l'appropriation) ne s'émancipe pas de l'aspect technique, les deux sont liés. Florence Milleraud citée par Brigitte Simonnot (1999) dit à propos de l'appropriation d'une technologie que « S'approprier quelque chose c'est **la comprendre et savoir l'exploiter** ». Il s'agit du prolongement d'une réflexion sur les nouvelles technologies. Il y a nécessairement

un besoin de compréhension qui passe par une dimension culturelle. Il y a également un besoin de maîtriser le moyen par lequel la compréhension se fait, la maîtrise des canaux par lesquels l'information peut transiter. C'est également de cette façon que la révolution favorisée par l'usage des TIC se donne à voir, puisque le savoir peut s'étoffer librement. Toutefois, cette liberté et cette autonomie - dans l'apprentissage - ne sont pas suffisantes parfois pour justifier du sérieux et du savoir ainsi acquis. Le passage suivant le souligne :

« Patrick Wilson (1983 ; 1996) a avancé la notion d'autorité cognitive pour analyser la manière dont les individus construisent leurs connaissances non seulement à partir de leur expérience directe mais aussi à partir de ce qu'ils apprennent des autres les « connaissances de seconde main » (second hand knowledge). [...] Or, il relève que l'autorité cognitive n'est pas forcément liée à l'expertise de celui ou celle à qui elle est attribuée et qu'elle est doublement relative: relative à un sujet ou à la question qui se pose, et relative parce qu'elle procède en degrés et non en valeur absolue » (SIMONNOT Brigitte, 2012 :174).

L'autre question qui se pose est de savoir, dans quelle mesure le savoir acquis de façon autonome, est suffisamment légitime pour être considéré comme une référence à part entière :

« [...] Le développement d'internet permet d'observer nombre d'utilisateurs qui développent des compétences nouvelles et qui accèdent à des savoirs nouveaux en dehors de tout cadre formel. Cette observation nous amène souvent à rêver d'une société sans école, sans cadre formel, mais ce serait oublier que, les apprentissages informels laissés le plus souvent de côté par la formation et l'enseignement traditionnel, nécessitent comme toutes les acquisitions de connaissances, un engagement et une forme de structure personnelle indispensable, même si elle est différente » (SIMONNOT Brigitte, Op.Cit :174).

Cette réflexion est d'autant importante que l'exemple des événements que nous analyserons plus loin, pose la question de la légitimité d'un discours mobilisé via les réseaux sociaux.

Pourtant même l'idée d'une structuration des méthodes d'acquisitions du savoir souffre de certaines critiques, notamment la définition du savoir de base :

Mais comment circonscrire une discipline ou un domaine ? Faut-il envisager les mathématiques comme un « tout », ou évoquer la géométrie et l'algèbre ? Le français regroupe-t-il la grammaire et la littérature ? Savoir de base oui mais base de quoi ? On voit bien que comme pour les poupées russes, le niveau exact à partir duquel on peut parler de « discipline » peut se discuter à l'infini [...] (ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, 2014 :131).

On perçoit ici une position qui est affirmée plus tard dans le travail des deux auteurs, il s'agit de dire que l'appropriation des TIC et la construction du savoir par ces outils - et dans cet univers du numérique - doit pouvoir balayer davantage de barrières que le simple accès à ces techniques. La construction du savoir par le biais des TIC doit pouvoir procurer plus de liberté sans trop souffrir d'une contestation quant au caractère scientifique des connaissances ainsi acquises

Les travaux de réflexion autour de cette problématique s'appuie sur des approches diverses : accessibilité, égalité, fossé numérique.

Christophe Aguiton et Dominique Cardon, mettent l'accent sur l'accessibilité des TIC. Dans leur texte *Militantisme et Tic* (AGUITON Christophe et CARDON Dominique, 2005), ils font une analyse de la société telle qu'elle est désormais redéfinie par les TIC. Une organisation qui se veut libérer de l'emprise de la gestion étatique par le biais des communautés du logiciel libre, une organisation donc ouverte au savoir pour tous. Toute chose qui rejoint le propos de Karl Polanyi (auteur de *"transformation universelle* et opposé à l'économie de marché déshumanisante), qui prédisait la chute de l'économie de marché (dont le principal écueil est la marchandisation de tout, et même de ce qui ne devrait pas l'être, le travail, par exemple. La dynamique de l'accès au savoir s'est caractérisée par la formation de groupes de cybers communauté ayant pour ambition la démocratisation de certains usages. De façon générale dans ce travail (**l'appropriation des TIC**) a un rapport étroit avec l'accès à une connexion de qualité le haut débit indispensable pour un usage optimal d'internet, mais aussi un militantisme pour un Internet plus "social".

En outre pour une véritable connaissance accessible à tous, l'accès aux dispositifs techniques est indispensable.

L'appropriation des TIC peut aussi être appréhendée par l'axe "Internet et la possibilité de modifier l'usage de l'espace public". A ce propos c'est parfois l'expression de la démocratie qui est revue, l'appropriation de l'espace public et la modification de l'accès à cet espace. Christophe Aguiton et Dominique Cardon le rappellent en revenant sur la naissance du partage d'Internet. Une naissance de partage marquée par le militantisme et l'envie de briser les lois du secteur économique des télécommunications par exemple :

La norme Wifi avait été mise au point par les " Bell Laboratories ", mais les acteurs dominants du monde informatique avaient préféré Bluetooth, une norme permettant des communications à très courte portée, pendant que les opérateurs de télécommunications priorisaient le développement de l'UMTS et autres 3G. Ce sont des militants qui, à Seattle dès le début 2000, expérimentèrent cette technologie avec l'objectif de permettre l'accès de tous au haut débit. Le succès du wifi et l'entrée sur le marché des opérateurs de télécommunications qui offrent des accès payants a conduit de nombreux militants du wifi associatif à concentrer leurs efforts sur l'ouverture des réseaux [... » (AGUITON Christophe et CARDON Dominique, 2005 :3).

II.1 Les TIC, l'envers du décor : à propos de certaines inégalités

En dépit de l'ouverture qu'offre Internet, l'enjeu des logiciels rappelle le déséquilibre existant entre éditeurs libres et ceux qui ne le sont pas, et donc de l'accès optimal de ces outils. Cet aspect de l'usage des TIC est un autre pan de la question de l'appropriation. Le travail de Michel Arnaud et Sylvestre Ouédraogo fournit une analyse intéressante à ce propos. Il est y rappelé que l'accès aux logiciels est une passerelle réelle pour une égalité dans l'accès aux TIC. Toutefois, les choses sont loin d'être simples puisque la dimension financière prend une place importante. Ils écrivent ceci:

Le logiciel libre n'a de sens que s'il repose sur des communautés vivantes et fournies de développeurs capables de produire et de corriger les programmes informatiques dans des processus d'échanges collaboratifs. Un phénomène de rareté comme c'est le cas en Afrique ne permet pas d'envisager une extension des pratiques de développement. Un développeur récemment diplômé de son université, quand il n'aura pas été happé par une académie Cisco, devra dans la journée s'occuper de photocopieuses et passer ses nuits à programmer sur GNU/Linux, s'il en a le courage. Comment s'étonner alors qu'un installateur de système GNU/Linux, profitant de la rareté de l'offre, prenne 1 000 euros pour l'installation d'un serveur intranet fonctionnant sur logiciel libre ? Les développeurs du libre, non seulement n'ont pas de perspective de marché, mais vivent dans la crainte de voir l'un de leurs collègues céder aux impératifs de survie économique et transformer le code libre en code propriétaire, même si cette transformation est impossible avec les logiciels libres couverts par la GNU GPL, qui représente les 3/4 des logiciels libres. (ARNAUD Michel et OUEDRAOGO Sylvestre, 2007 :377)

Les auteurs mobilisent d'autres exemples : le cas des logiciels libres qui ensuite deviennent payants, est également rappelé. Cette approche critique à propos de l'appropriation via ces outils (logiciels qui apportent une vraie valeur ajoutée, comme le rappelle Alain KIYINDOU dans ses travaux) élargit le champ de réflexion quant à l'usage des TIC. Cette dimension technique s'ajoute aux autres aspects énoncés (usages sociales, politique, entre autres).

- Une autre approche est à signaler car elle s'émancipe de certaines positions, il s'agit de celle proposée par GRANJON Fabien, Lelong Benoît et Metzger Jean-Luc. Ils abordent la question des « Inégalités sociales et des inégalités numériques » avec une particularité : ils mettent en effet, en avant le lien encore mal connu des inégalités numériques sans verser dans la « déploration » suivant laquelle l'utilisation des TIC renforce les inégalités sociales et la fracture, le fossé numérique (GRANJON Fabien, LELONG Benoît et METZGER Jean-Luc, 2009 : p254). Leur analyse s'émancipe aussi de l'optimisme techno centré suivant lequel les TIC ont bien évidemment des effets socialement émancipateurs. Leur réflexion est basée sur plusieurs

enquêtes de terrain et des travaux empiriques. Pour les auteurs les inégalités s'observent à tous les niveaux (lieu de travail, vie privée etc.).

D'autres contributions se joignent à cette réflexion notamment celle de Laurence Le Douarin et Benoît Lelong à travers le chapitre « *Entraide technique et conjugalité : les compétences informatiques au carrefour des relations conjugales et professionnelle* » (GRANJON Fabien, LELONG Benoît et METZGER Jean-Luc, 2009). Ils analysent, par exemple les relations d'entraide que développent des couples. Les femmes cadres et secrétaires se font aider par leurs conjoints, dans le cadre de leurs pratiques informatiques en milieu professionnel. Plus spécifiquement il est question du rôle et de la place du conjoint dans un contexte de « dépannage » qui font l'objet central de l'étude. L'aide conjugale peut être indispensable à une professionnelle qui craint de laisser paraître des lacunes sur son lieu de travail. Cette aide peut être assumée à titre de complémentarité. Il résulte de cette réflexion que face aux disparités dans la pratique numérique, il y a une autre forme d'inégalité numérique. On peut lire en guise de conclusion :

[...] Il semblerait que la difficulté à résoudre les problèmes informatiques sur le lieu du travail et à se dégager de tout lien de dépendance par rapport aux collègues constitue une base sur laquelle pourrait se construire à terme une disqualification. Reflet d'inégalités sociales et de parcours biographiques différents, les inégalités numériques pourraient en conséquence générer de nouvelles inégalités sociales [...].

Le texte multiplie des cas d'exemples tels que : la fracture numérique au travail. Il est aussi question des inégalités sociales et numériques, mais dans le cadre des situations de travail. Gérard Valenduc qui traite ce sujet, fonde sa contribution sur des données statistiques disponibles essentiellement pour la France et la Belgique (Eurostat ainsi que les agences officielles wallonne et flamande) d'une part, sur la littérature existante relative à la fracture numérique, aux compétences numériques, aux inégalités dans les situations de travail d'autre part et, enfin, aux modèles de diffusion de l'innovation».

Un autre point concernant les inégalités numériques concerne le «Renouvellement technologique et les inégalités numériques au travail». C'est Pascal Lallement et Jean-Luc Metzger qui analysent les effets des changements technico-organisationnels que connaissent les entreprises aujourd'hui sur la capacité qu'ont les salariés à donner du sens à leur activité et à développer une dynamique d'autonomisation. Il existe en effet un discours rhétorique qui soutient que les technologies permettraient une plus grande autonomisation des salariés et rendrait le travail plus « émancipateur ». Mais qu'en est-il en réalité ? Pour répondre à cette question les auteurs comparent deux catégories de salariés : ceux qui sont au contact des nouvelles technologies intégrées dans leurs tâches quotidiennes et ceux qui ne le sont pas. Il en résulte des disparités des tâches en fonctions du niveau de qualification du poste occupé. En effet, les procédures sont soit industrialisées (hotline, centre d'appels), toute chose qui circonscrit considérablement le niveau d'accès des TIC.

In fine les inégalités numériques prennent des formes diverses et sont observables à différentes échelle de la société. Cette réflexion sur les inégalités des usages des TIC incite à s'interroger sur l'appropriation en prenant en compte les différentes facettes inhérentes à cette réalité. L'autre question liée à l'appropriation est celle des usages des TIC. Cette dernière renvoie aux pratiques des internautes (dans le contexte des TIC).

II.2 A propos des usages du numérique

L'étude des usages renvoie à un nombre non négligeable d'axes de réflexion, Proulx le rappelle lorsqu'il préconise une méthode d'analyse de ces usages :

Des travaux appartenant à plusieurs traditions de recherche ont participé à la constitution du domaine des études d'usage. En fait, cinq principaux courants ont été mis à contribution : diffusion sociale des innovations (Rogers, 1995), travaux portant sur la genèse de l'innovation sociotechnique (en particulier, le modèle de la traduction : Callon, 1986), étude des significations d'usage (qui constitue le noyau fondateur de la sociologie française des usages : Jouet, 2000), microsociologie (ethnométhodologie, interactionnisme, pragmatique de l'action située et de la cognition distribuée : Conein, 2004), sociopolitique et sociologie critique des usages (Vitalis, 1994) (pour une description détaillée voir Breton, Proulx, 2002, et Proulx, 2005). Les contributions de ces différents courants ne se sont pas nécessairement faites dans l'harmonie. Comme dans les autres domaines des sciences sociales et humaines, une dynamique conflictuelle anime ces traditions de recherche aux intérêts de connaissance divergents ou complémentaires (PROULX Serge, 2005 :20).

L'intérêt de questionner la notion d'usage dans ce travail réside dans le besoin de mesurer le niveau d'appropriation des TIC et comprendre en quoi ces dernières favoriseraient une cohésion sociale. L'une des réponses se trouve, nous semble-t-il, dans la lecture de l'usage qui est fait de ces technologies.

La sociologie des usages s'est longtemps intéressée à l'impact des médias (ou des technologies) sur la population, elle prend désormais en compte d'autres axes dont celui de l'individu dans son milieu social. Il y a en effet, un intérêt à s'interroger aussi sur ce que font les individus des médias, des technologies puisque ces usagers ne sont pas dans une posture continuellement passive face aux innovations, ils les réadaptent à leurs besoins, selon leur milieu social et/ou culturel. La posture préalablement autocentrée sur l'objet s'appuyait, à tort ou à raison, sur une vision qui sacralisait l'objet étudié (la littérature, les nouvelles technologies, les objets culturels).

Patrick-Yves Badillo et Nicolas Pélissier écrivent à ce propos :

Tout au long de ces dernières décennies, de nombreux auteurs ont critiqué le déterminisme technique (voir notamment Ellul, 2004 ; Miege et Vink, 2012). Cette remise en cause a concerné en particulier la notion de « société de l'information ». Gaëtan Tremblay souligne à propos : « Le déterminisme technologique sous-jacent au modèle de la société de l'information, dans lequel l'évolution des technologies de l'information et de la communication est présenté comme le facteur déterminant du changement, en fait nécessairement une explication réductrice incapable de prendre en considération les stratégies d'acteurs et les conflits qui en résultent » (Tremblay, 2007,119).

[...]La problématique des usages est née de façon adventice car l'usage et les usagers n'ont jamais été considérés comme prioritaires ou fondamentaux dans la dynamique [...] (BADILLO Patrick-Yves et PELISSIER Nicolas, 2015).

On comprend l'origine de l'approche qui consistait à privilégier l'objet (l'artefact), et on comprend aussi que le déterminisme technique gagne à intégrer les phénomènes d'usage et d'appropriation. Pour une meilleure lecture des changements occasionnés par les TIC, il faut tenir compte de plus d'éléments que la technique.

Dans son analyse portant sur l'usage social, Josiane Jouet relève que les usages des nouvelles technologies ne sont pas autant révolutionnaires que l'on peut le croire, car leur essence se greffe à celle des technologies mères (le mail et l'envoi d'un courrier postal relèvent du même exercice). La démarche de compréhension de l'usage des TIC ne s'émancipe pas complètement de l'étude des usages des innovations moins récentes. Toute chose qui rappelle la nécessité de comprendre le contexte social des technologies étudiées et, contraint à une ouverture d'esprit d'analyse. Pour mieux appréhender les usages sociaux, il convient d'opter pour des ponts d'interprétation entre disciplines (sociologie, anthropologie, communication...). Josiane Jouet écrit :

Le foisonnement et la diversité des études d'usage découragent à priori toute tentative de synthèse qui par définition ne peut être que largement réductrice des résultats de la recherche, voire iconoclaste au regard des différentes problématiques théoriques. Néanmoins le pari peut être tenté, au péril de heurter les susceptibilités d'écoles de pensée, de dégager des apports voir de repérer des questionnements proches et un corpus de résultats similaires que les études portent sur les usages dits grands public ou professionnel (JOUET Josiane,2005).

L'approche multidisciplinaire qui semble peu prisée, nous paraît comme le dit Josiane Jouet, efficace puisque les usages ont trait au social, qui lui, a un lien avec le symbolique, la conscience, l'apprentissage etc. Elle le précise par ailleurs:

En premier lieu, dans tous les travaux, l'usage est analysé comme un construit social. Certes la dimension sociale de la technique est originelle pourrait-on dire et la sociologie de l'innovation a bien montré qu'il n'existe pas d'extériorité de la technique à la société, l'usage étant incorporé, entre autres dimensions du social,

dans la conception même de l'objet technique. Mais la sociologie des usages, à l'opposé de la problématique de la traduction, n'étudie pas tant l'amont que l'aval, c'est-à-dire l'usage restitué dans l'action sociale. La construction de l'usage ne se réduit dès lors pas aux seules formes d'utilisation prescrites par la technique qui font certes partie de l'usage, mais s'étend aux multiples processus d'intermédiations qui se jouent pour lui donner sa qualité d'usage sociale. L'usage comme construit social est abordé à partir de plusieurs entrées selon les axes suivants : la généalogie des usages, le processus d'appropriation, l'élaboration du lien social et l'intégration des usages dans les rapports sociaux, ces axes constituant autant de problématiques qui se prêtent à une forte interprétation. (JOUET Josiane, 2005 :100).

Les études menées jusque là sur cette question d'usages des TIC ont porté sur le type d'utilisation d'Internet et de téléphonie mobile, la raison étant que ce sont les technologies et les médias les plus utilisés.

En effet Internet est un média qui révolutionne les usages aussi bien sur le plan économique, politique, social et individuel.

Indicateur	Avril-2015	Mai-2015	Juin-2015	Cumul
Trafic Voix On-Net	143,26	145,08	161,16	449,51
Trafic Voix Sortant	156,23	167,13	182,11	505,48
<i>Trafic Voix Sortant vers les réseaux nationaux</i>	<i>132,69</i>	<i>142,25</i>	<i>159,14</i>	<i>434,09</i>
<i>Trafic Voix Sortant vers l'International</i>	<i>23,54</i>	<i>24,87</i>	<i>22,96</i>	<i>71,38</i>
Trafic Voix Entrant	132,10	139,48	156,50	428,09
<i>Trafic Voix Entrant des autres réseaux nationaux</i>	<i>125,50</i>	<i>133,56</i>	<i>150,42</i>	<i>409,50</i>
<i>Trafic Voix Entrant de l'International</i>	<i>6,59</i>	<i>5,91</i>	<i>6,07</i>	<i>18,59</i>

Tableau de trafic voix par type de trafic (million de minutes)

Figure 4 Tableaux de trafic voix par type de trafic. Source: ARCEP GABON/ DAEP OBSERVATOIRE DES MARCHES 2ème TRIMESTRE 2015 Marché de la Téléphonie Mobile au Gabon

Au Gabon l'autorité des régulations des communications électroniques (ARCEP) fournit des informations réactualisées à ce titre. Nous avons dressé un bilan, sur le taux de pénétration d'Internet sur trois années différentes à la lumière des informations de l'Arcep. Les tableaux ci-dessous nous permettent de dresser une comparaison entre le taux de pénétration d'internet et le taux d'utilisation du mobile sur le deuxième trimestre de la même année sur une année (soit l'année 2015).

Les chiffres de ce tableau renseignent sur l'usage que font les utilisateurs de leurs mobiles. Il y a une constance globale dans le type d'émission d'appels. Toutefois, les appels émis depuis le territoire national vers l'international restent plus importants que ceux émis depuis l'extérieur. Nous manquons de chiffres nous permettant une analyse d'autres types d'usages (les téléchargements les plus récurrents, le type de sites Internet visités, les achats

éventuels de produits en ligne etc.). Toutefois, les données que nous mobilisons permettent de confirmer les observations qui indiquent que le téléphone mobile est ancré fortement dans les usages des populations de l'espace géographique étudié.

Le tableau ci-dessous apporte un élément de lecture supplémentaire quant à l'utilisation des solutions de communications via les mobiles. Et on note que le parc des solutions prépayées est plus important que ceux des services post-payés en dépit de la progression de ces derniers sur le trimestre concerné.

Indicateur	Avril-2015	Mai-2015	Juin-2015	Parts T2- 2015
Parc prépayé	2 680 492	2 722 283	2 697 339	99%
Parc postpayé	19 472	19 630	19 918	1%
Parc total déclaré (*)	2 699 964	2 741 913	2 717 257	100%
Croissance	-	2%	-1%	
Taux de pénétration(**)	178%	181%	179%	

Tableau des parcs d'abonnés prépayé et post payé

Figure 6. Tableau des parcs d'abonnés prépayé et post payé. Source: ARCEP GABON/ DAEP OBSERVATOIRE DES MARCHES 2ème TRIMESTRE 2015 Marché de la Téléphonie Mobile au Gabon

L'Arcep a retenu un certain nombre de critères pour cette étude. La base de calcul mobilisée est celle d'une population de 1 517 685 habitants. Le parc des cartes sims ici considéré correspond à celui déclaré par les opérateurs, une comptabilisation qui inclut les multi-sims des utilisateurs.

a) Quelques chiffres sur l'utilisation d'Internet

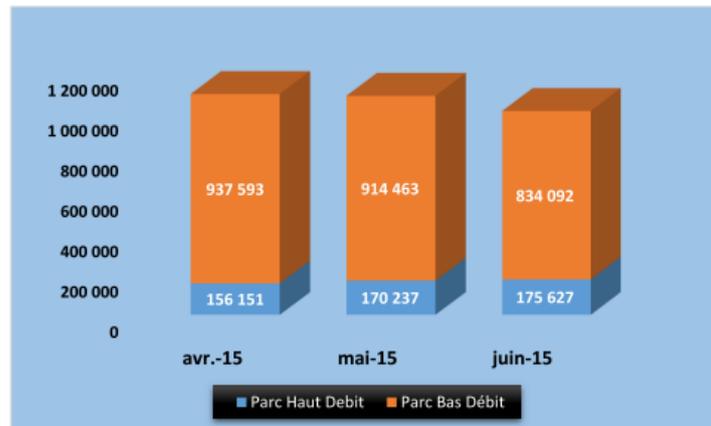
Indicateur	Avril-2015	Mai-2015	Juin-2015	Part au T2-2015
Parc internet mobile	1 049 669	1 040 962	966 090	96%
Parc internet fixe	10 471	10 257	10 316	1%
Parc internet FAI	33 604	33 482	33 313	3%
Parc total internet	1 093 744	1 084 701	1 009 719	100%
Croissance du parc en %	-4%	-1%	-7%	
Taux de pénétration(*)	72%	71%	67%	

Tableau des parcs d'abonnés prépayé et post payé

(*)Le taux de pénétration est calculé sur la base d'une population de 1517 685, conformément à la Décision n° 3/CC du 17 février 2005 de la Cour Constitutionnelle, relative à la requête du Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement tendant au contrôle des résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat.

La réactualisation des chiffres permet de vérifier et de confirmer la pratique d'un certain type d'usages. On observe en effet, que le taux de pénétration d'Internet se situe très largement au dessus des 60%. Cette information est aussi importante pour expliquer l'accès à l'information et/ou le besoin des acteurs politiques de prendre en compte cette donnée dans la régulation de l'accès à l'information.

Parc haut débit et bas débit d'internet sur le deuxième trimestre 2015



Graphique de l'évolution comparée Bas débit/Haut débit

L'utilisation du haut débit au Gabon concerne 200 000 abonnés sur les 1 200 000 comptés. Ce qui en fait la solution la plus utilisée face au bas débit qui équipe 100 0000 abonnés. Toutefois, on observe une progression du haut débit dans le processus de pénétration d'Internet tandis que le bas débit décroît. Ce graphique est intéressant dans la mesure où il permet de comprendre le taux (relativement important) de la pénétration d'Internet par le biais des mobiles.

Il était nécessaire de répertorier les usages dans les espaces géographiques concernés par notre étude, avant de nous intéresser à un autre niveau de lecture, celui lié à la maîtrise des outils, des technologies et des médias disponibles.

Outre l'impératif d'une lecture transversale utile pour une meilleure compréhension des usages, il est également nécessaire de prendre en compte les phases d'adoption des découvertes d'apprentissage. Le cadre juridique est un bon élément de lecture de cet aspect des choses.

b) L'usage des TIC au Gabon: Régulation juridique

La Liberté que confère l'usage des TIC est un des points positifs de ces innovations. Une réflexion qui, une fois ramenée au contexte politique renvoie aussi à la question de la démocratie. La lecture des textes de lois que nous ferons dans les pages qui suivent permet de mesurer le niveau de liberté possible dans les pays retenus pour notre étude. Ce dernier aspect,

avant l'analyse des faits liés à la crise post-électorale gabonaise, permet d'avoir une lecture non exhaustive, de cet élément non négligeable qu'est le contexte juridique.

L'espoir fondé dans l'avènement du numérique est, entre autres, de voir les échanges (entre différents pays et différents individus) prendre plus d'importance, de même que l'ouverture et l'accès au savoir. Il y a également l'espoir que l'ère du numérique fasse barrage à l'entropie. Cette dernière (entropie) prend des formes différentes. Pour le continent africain, le besoin d'un savoir inclusif (pour lutter contre l'entropie) s'explique par un besoin de plus de liberté. Ce désir d'actions inclusives s'explique aussi par le refus d'un scénario peu maîtrisé de la suite de son histoire. Cette dernière réflexion renverrait à la nécessité d'une démocratie efficace, d'un système de gestion assaini, entre autres.

Le Gabon a entamé son entrée dans l'ère du numérique durant la fin des années 1990, nous l'indiquons plus haut dans ce travail. Un certain nombre d'efforts considérables ont été réalisés afin de rendre effective la réalité du numérique. Qu'il s'agisse de projets d'apprentissage, de formation ou qu'il s'agisse de perfectionnement et de remise en état des infrastructures techniques. Pourtant l'appropriation et l'effectivité d'une entrée réussie dans le monde du numérique passe aussi par la régulation des usages des TIC, notamment par le biais des dispositifs juridiques.

Par ailleurs, le Gabon a continué sa lancée dans l'assainissement d'un environnement propice à l'éclosion des TIC. C'est ce que rappelle le rapport annuel de l'année 2013 :

Le Gabon en septembre 2011 a promulgué une loi sur la protection des données. Son article 1er prévoit la mise en place d'un « dispositif permettant de lutter contre les atteintes à la vie privée », notamment la création d'une autorité indépendante de protection des données. Cette instance dotée de pouvoir de contrôle, de sanction, de labellisation des produits ou procédures conformes aux dispositions de la loi est chargée d'informer le public, d'émettre des avis et des recommandations. En août 2012, le Gabon a réalisé un audit juridique afin de reformer le Code de télécommunication et avant-projets des lois sur les TIC (Rapport annuel sur l'état d'avancement des nouvelles technologies de l'information et de la communication destinées à soutenir le développement en Afrique centrale, 2013 :19).

Le résultat de ces mesures a abouti, entre autres, à la décentralisation dans la gestion de l'information et la communication. Désormais la régulation des activités liées aux domaines des TIC au Gabon est gérée par:

- Artel devenue ARCEP “**Agence de régulations des communications électroniques et des postes**”. Le rôle de cette structure consiste à réguler la distribution des matières télécoms (les revendeurs de tout ce qui est matériel de communication). La structure s'occupe aussi, par exemple, de réguler l'activité des cybers cafés, les téléboutiques,

les stations aéronaves, les stations navires, les sites d'implantation de pilotes, ainsi que tous les services à valeur ajoutée (la voix, le fax, le télex sont des services de base

- ANINF : “**Agence Nationale des Infrastructures Numériques et Des Fréquences**” dont la mission est de gérer le spectre des fréquences et d'allouer aux opérateurs (radios, télévisions, aéroports...) des fréquences qui leur permettent de déployer des réseaux de radio électriques.
- Le Ministère de la communication qui est la structure ‘Mère’ puisqu’elle centralise les activités des agences tout en leur servant de support.

A côté de la régulation des infrastructures, il y a la régulation des usages. L’usage de ces nouvelles technologies offre des possibilités d’expression variées, des diffusions à grande échelle, avec pour résultat: un autre « espace public » pour les usagers du numérique.

L’usage que font les citoyens lambda d’Internet est dynamique et oblige à repenser un certain nombre d’éléments, comme le rappelle les conclusions des actes de la conférence “Ethique et droits de l’homme dans la société de l’information” (Ethique et droits de l’homme dans la société de l’information, Actes, synthèses et recommandations, 2007 : x). En effet, certaines pratiques des citoyens sont critiquées parce que peu conformes aux attentes d’un système politique (parfois en perte de vitesse). Plus d’une fois, des activistes ont mis en difficulté l’exercice du pouvoir à travers leurs actions via les réseaux sociaux. Des actions dont les effets sont inattendus et/ou déstabilisants. Les différents bouleversements politiques occasionnés par l’activité des populations civiles via le Net, sont des exemples qui continuent de se multiplier, le Gabon n’est pas une exception, nous allons le voir.

III. Elections présidentielles gabonaises vues de la toile

III.1 La phase pré-électorale

Une actualité a occupé d’une façon particulière l’espace médiatique gabonais et les réseaux sociaux durant de longs mois: les élections présidentielles gabonaises à venir (2016). Le débat porte, dans un premier temps, sur la remise en cause de l’élection- en décembre 2009- du président actuel (Ali Bongo Ondimba). C’est sa filiation dans un second temps qui est critiquée, elle ne lui permettrait pas juridiquement d’accéder à la magistrature suprême.

En effet, courant 2009, Omar Bongo deuxième président du Gabon depuis les indépendances disparaît. Des élections présidentielles sont organisées après une période de transition assurée par Madame Rose Francine Rogombe Présidente du Sénat à ce moment. Le fils du défunt président Omar Bongo (Ali Bongo) l’emporte face à ses principaux concurrents André Mba Obame et Pierre Mamboundou de l’opposition. Des résultats contestés puisque les chiffres annoncés par la commission nationale électorale ne reflètent pas la réalité des urnes, selon les deux concurrents directs du Président Ali Bongo (donné vainqueur).

Progressivement cette contestation s'accroîtra et donnera lieu à la remise en question de la filiation d'Ali Bongo. Il ne serait pas le fils du défunt Président mais un fils adopté et donc non légitime à la tête du pays selon l'article 10 du code civil gabonais. Une filiation également contestée à travers les écrits de Pierre Péan paru en 2014 « Nouvelles Affaires africaines, mensonges et pillages au Gabon » (Pierre Péan, 2014). Un texte à travers lequel le journaliste français affirme-en reprenant les déclarations de différentes personnalités politiques gabonaises, de titres de journaux entres autres- que les origines d'Ali Bongo sont Biafrais. En guise d'épilogue, il écrit :

La véritable identité d'Ali Bongo et les pillages imputés à Maixent Accrombessi, chef de la « Légion étrangère », vont être, en 2016, au cœur de la future campagne présidentielle. Celle-ci est d'ailleurs déjà lancée. Jean Ping, ex-tout-puissant patron de la Commission de l'Union africaine, mais aussi ancien beau-frère d'Ali Bongo, s'est déjà déclaré candidat et a brutalement affirmé: « Je suis né au Gabon. Je ne suis pas né au Congo ni ailleurs ... » Phrase retenue en une, le 28 avril 2014, par les Échos du Nord (Journal gabonais) ~ Depuis lors, le 19 juillet 2014, le Front d'opposition a repris cette attaque dans son programme : « Né en 1959 à Brazzaville, à l'époque capitale d'un territoire de l'Afrique-Équatoriale française, Monsieur Ali Bongo Ondimba a produit en 2009 un extrait d'acte de naissance avec la mention "République gabonaise" alors que le Gabon n'était pas encore une république, mais bien un territoire de l'AEF. C'est pourquoi nous sommes fondés à porter l'affaire de cet extrait en justice pour ne pas avoir sur notre conscience un forfait aussi grave.

« Le Gabon étant un État de droit, nous allons donc saisir les juridictions compétentes afin que la justice fasse la lumière sur ce document produit par Monsieur Ali Bongo Ondimba ; car il ne saurait être question que la CENAP prononce une fois de plus la validité d'un tel extrait d'acte de naissance, dans l'hypothèse où l'intéressé serait à nouveau candidat à la présidence de la République. ». (Pierre Péan, 2014).

ECHOS DU NORD

Hebdomadaire Gabonais d'informations paraissant le Lundi. 6ème année

"Change, Believe" Barack Obama

N°90 du Lundi 30 Mai 2011. Prix : 500 FCFA

Plainte contre X D'où vient Ali Bongo?



On est jamais mieux sécurisé que par soi-même ?

Ali Bongo Ondimba n'a-t-il pas confiance en Aliassane Ouatara ? En tout cas pour se rendre à Yamoussoukro à l'investiture de son homologue ivoirien, le président de la République a préféré emmener avec lui sa propre logistique. Ainsi, du 19 au 22 mai 2011, selon la Lettre du Continent n°612, du 26 mai 2011, les forces françaises au Gabon ont transporté une Mercedes 600 S et une Toyota 4x4 V8 blindées, ainsi que 4 véhicules de la garde républicaine, à Yamoussoukro. Ce transport, qui est supervisé personnellement par l'ambassadeur de France au Gabon Monsieur Jean François Desmazzière, et le commandant des forces françaises au Gabon Bernard Comblin, a nécessité la mobilisation d'un Transil C-150 de l'armée française.

Ali Bongo Ondimba avait-il plus à craindre pour sa sécurité en Côte d'Ivoire que le président de la République française, Nicolas Sarkozy, qui lui, s'est plié au protocole officiel, en empruntant les véhicules mis à sa disposition par le comité d'organisation ? Pourquoi si quelqu'un était plus exposé, c'était bien Sarkozy. Du fait qu'une partie des ivoiriens pense que l'armée française a joué un rôle dans la neutralisation de Laurent Gbagbo. Et ce n'est pas prêt à lui donner l'absolution.

Ali Bongo Ondimba voudrait-il démontrer au monde entier qu'il est un président à part ? Après tout, Barack Obama aime porter sa « Chrysler ». Pourquoi pas lui ? A moins qu'il s'agisse d'un cadeau surprise de « Star », après la visite des chantiers de « Ferrari ». Saut qu'à l'allure où Ali Bongo consomme les gadgets de luxe, on n'est pas sûr que le Trésor gabonais survive.

Impôts : Direction des grandes entreprises certifiée ISO 9001, dans quel intérêt ?

La certification de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), une des nombreuses directions de la Direction Générale des Impôts ne cessera pas de susciter des questionnements. Tant il n'y a qu'au Gabon qu'un directeur des services, fût-il gestionnaire d'un portefeuille important, peut ainsi prendre des libertés. C'est ce qui a été fait lorsque ladite direction s'est engagée dans le processus de certification. Cert, sans trop savoir quelles exigences des partenaires lui auraient présenté

Ci-contre un extrait du titre « Echos du Nord » journal gabonais. Cet article est tiré des annexes du travail réalisé par Péan .cité plus haut.

Les parties d'opposition ne sont pas favorables à une nouvelle candidature du président actuel – elle serait juridiquement irrecevable pour ses détracteurs-, les remarques et critiques se font plus pressantes et orientées vers cette filiation remise en question. Tour à tour, la société civile entreprend des actions afin d'obtenir l'extrait d'acte de naissance d'Ali Bongo auprès des services de Nantes. Car le document fourni par le Président de la République, lui-même, souffrirait d'irrégularités selon ses adversaires.

Ci-dessous l'acte de naissance en cause et un extrait de la plainte formulée déjà en 2011 par Luc BENGONO NSI, activiste gabonais.

Monsieur Luc BENGONO NSI
B.P. 1265
Libreville

Libreville, 23 Mai 2011

Monsieur le Procureur de la
République près le Tribunal de
Grande Instance
Libreville

Objet : Plainte pour usage de faux
Avec constitution de partie civile

Monsieur le Procureur,

Nous venons par la présente porter plainte contre X, pour usage d'un faux acte de naissance.

Je le fais d'abord comme ancien candidat à l'élection présidentielle 2009 au cours de laquelle ledit acte a servi à l'un des candidats pour son dossier de candidature à cette élection. Je le fais ensuite comme citoyen gabonais soucieux du respect des lois de notre pays. D'autres compatriotes, dont la liste est jointe en annexe, se sont associés à cette démarche au même titre.

En effet, l'acte de naissance querellé est établi le **29 mai 2009** par la mairie du troisième arrondissement de Libreville pour une naissance survenue le **9 février 1959** à Brazzaville.

~~Or, cette naissance aurait dû être constatée par un acte de naissance délivré~~

Figure 6 Plainte Bengono Nsi. Source annexes du texte cité ici, du journaliste Pierre Péan

Les actions entreprises en 2011, par exemple ont été suivies par plusieurs autres dont les demandes adressées au Tribunal de Nantes.

Ci-dessous, une image (capture d'écran) de la page Facebook du -Front-Gabon (un mouvement politique de l'opposition). Celle-ci illustre le propos que nous tenions plus haut:



Débat lancé depuis au moins 2014, ce dernier a nourri durant plusieurs mois (plus d'un an) des écrits importants, nous ne focalisons notre attention, que sur des éléments (articles, interview) de l'année 2015. En effet, durant cette année, de nouveaux faits alimentent ce débat en lui donnant une tournure particulière:

- la parution du livre de Pierre Péan en 2014 ;
- l'interview du Président Ali Bongo Ondimba, accordée à RFI dans laquelle il fait quelques révélations quant à l'acte de naissance fourni lors de l'élection en 2009 ;
- les démarches de la société civile auprès du tribunal de Nantes
- la demande particulière de la sœur du Président de la République, dans le cadre de la succession de la fortune de leur défunt père. Une demande qui va dans le sens de celle des activistes de la société civile, puisque cette dernière obtient du tribunal de grande instance de Nantes, la possibilité de consulter l'acte de naissance complet d'Ali Bongo.

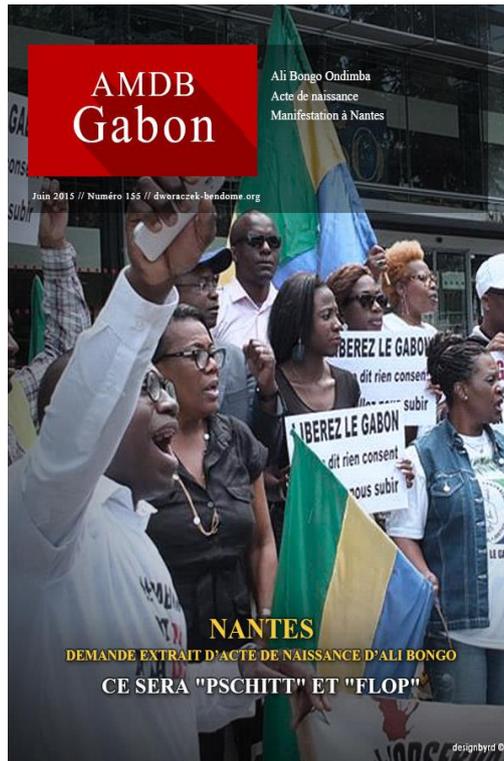


Figure 7 Manifestation de la société civile à Nantes.

Source: gabonreview.com

Depuis plusieurs mois, certains activistes et autres acteurs de la société civile gabonaise ont à cœur d'obtenir du service central de Nantes, l'acte de naissance du Président actuel, à défaut d'une preuve de son non appartenance juridique à la communauté gabonaise. Le tribunal a fait une réponse cf. image **ci-dessous**. La réponse du service centrale d'état civil de Nantes à ce moment est: « l'acte de naissance d'Ali Bongo (né en 1959, avant les indépendances) ne figure pas dans le registre du service central d'état civil. Pourtant à la fin du mois de novembre 2015, le même service central d'état civil de Nantes fait une nouvelle réponse à cette même demande cf. l'article du journal en ligne *info241.com*.

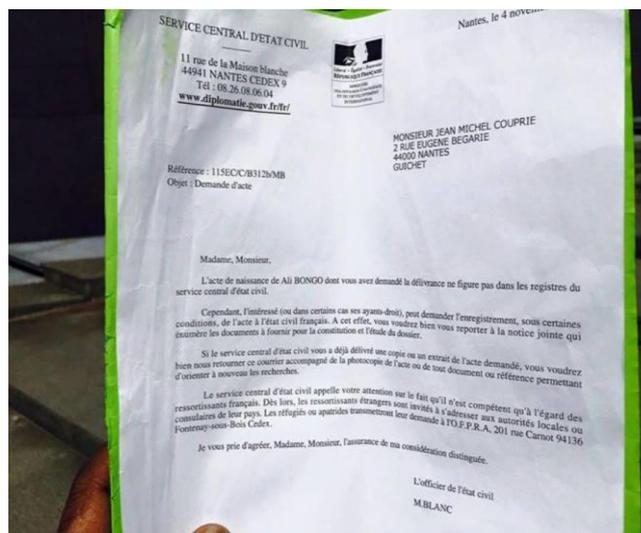


Figure 8 Source: Page officiel de l'activiste gabonais

Le 11 janvier 2015, Ali Bongo donne une interview à la radio RFI. Durant cette interview, il répond à ses détracteurs (propos rapportés par [Désiré-Clitandre Dzonteu](#) du journal en ligne *gabonreview*

13/11/2015 Filiation controversée d'Ali Bongo : la justice française donne raison à

The screenshot shows a news article on the website info241.com. At the top, there is a navigation bar with '24i' logo and categories: ECONOMIE, INTERNATIONAL, POLITIQUE, SOCIÉTÉ, SPORTS, VIDEOS. Below this is a banner for 'EMPORTER VOTRE COMMUNICATION AU SOMMET'. The main headline is 'Filiation controversée d'Ali Bongo : la justice française donne raison à Onaida Bongo'. Below the headline are social media sharing buttons for Facebook (150), Twitter (3), and Google+ (0). The article is categorized under 'INTERNATIONAL'. The main image is a portrait of Ali Bongo with a document overlaid on it. The document text reads: 'de Alain-Bernard BONGO... Le 9 Janvier 1959 à 1 heure 45 minutes... est né à Brazzaville (Afrique Equatoriale Y... Alain-Bernard... BONGO... du sexe masculin... Extrait délivré selon procédé informatisé... Nantes, le 18 Juin 2015'. Below the image is a caption: 'Infographie de l'acte "miraculeux" délivré le 18 juin lors d'une action citoyenne de la diaspora gabonaise © 2015 D.R./Info Media'. The article is dated 'Publié le 12 novembre 2015 à 18h36min' and is by 'La rédaction d'Info241'. A QR code is provided for mobile access. The article text begins with 'La bataille judiciaire intra-familiale pour obtenir enfin l'acte d'Etat civil d'Ali Bongo vient de connaître son épilogue ce 12 novembre. La justice française vient de donner raison à Onaida Maisha Bongo Ondimba qui voulait obtenir la copie d'acte de naissance du président gabonais enlgué dans l'épineux dossier de la SUCCESSION d'Omar Bongo.' It continues with 'La question de la filiation d'Omar agite depuis fin 2014 l'actualité politique suite à la parution en librairie du brûlot de Pierre Péan, "Nouvelles Affaires africaines. Mensonges et pillages au Gabon", qui déniait toute origine gabonaise à Ali Bongo comme fils d'Omar Bongo et de Joséphine Nkama alias Patience Dabany.' There is a 'Lire aussi' section with a link to 'Nouvelles affaires africaines, un nouveau livre noir contre le pouvoir d'Ali Bongo'. A 'Dans la même rubrique' section features a thumbnail for 'Filiation controversée d'Ali Bongo : la justice française donne...' and another for 'Ali Bongo à Maïk pour le sommet international sur le...'. At the bottom, the URL is provided: 'http://info241.com/filiation-d-ali-bongo-la-justice-francaise-donne-raison-a-onaida,1412RqD8ShB0r4FRfPH.'

«Mes origines, (les Gabonais) les connaissent. (Ils) m'ont vu naître et grandir», avant de souligner que ce sont ses accusateurs qui doivent apporter les preuves de leurs assertions.

«C'est à eux de démontrer que je ne suis pas qui je suis, que je ne suis pas le fils d'Omar Bongo. C'est à eux de démontrer que je viens du Biafra. Qui m'a vu là-bas? Qui est allé m'y chercher, qui m'a ramené? C'est à eux de le démontrer. Moi j'ai une famille et les membres de ma famille me reconnaissent comme tel. Et Dieu sait que j'ai une nombreuse famille. Et Dieu sait que mon père a eu de nombreux enfants, autant c'est mon père qui m'a élevé pour que je devienne

l'homme que je suis. Si mon père m'avait adopté, il l'aurait dit. Pourquoi l'aurait-il caché ?», a-t-il ajouté.

Evoquant la question de son extrait de naissance querellé, le président de la République s'est voulu catégorique, au risque de relancer le débat ou d'apporter de l'eau au moulin de ses détracteurs. «*Ce sont des faux documents. On ne va pas revenir là-dessus*», a-t-il asséné, invitant son interlocuteur à évoquer les questions programmatiques. «*Il faut retenir une chose : les petits esprits discutent des gens* (Désiré-Clitandre Dzonteu, 2015).

La décision de Nantes de novembre qui donne à Onaida Bongo (sœur du Président) un accès à l'acte de naissance du Président relance le débat.

Toutefois une proposition de révision du code pénal intervient en novembre 2015. Son article 425 fait débat. Puisque ce dernier recadre le contexte d'une demande de vérification d'une filiation et prévoit de punir d'une peine d'emprisonnement ainsi que d'une amende toute personne faisant une demande d'une telle nature et n'étant pas dans ses droits. Les détracteurs du Président y voient une tentative d'intimidation. Ce à quoi le Ministère de la Justice a répondu en faisant un point lors d'un communiqué de presse :

[...] l'article 425 du nouveau Code Pénal, est conforme, dans sa lettre et dans son esprit, au Code civil gabonais qui date de 1972.

Qu'il s'agisse de la preuve de la filiation maternelle (article 394 du Code civil) ou de l'établissement de la possession d'état d'enfant légitime (article 396 du Code civil) ou encore de l'action en réclamation d'état, comme du désaveu et autres contestations de la filiation légitime (articles 401 à 413 du Code civil), la constance est qu'il faut avoir un intérêt pour agir, tel que repris dans l'article 425 du nouveau Code Pénal.

De façon comparée, la législation française ne donne le droit de contester une filiation qu'au père, à la mère, à l'enfant, à l'héritier ou à la personne qui prétend être le père de l'enfant.

Cette expresse limitation, en France et dans le monde civilisé, des personnes ayant un intérêt à agir en contestation de filiation est un gage de protection de la famille et de stabilité de la société. [...] (Gabon - Article 425 du nouveau Code pénal, 2015 :gabonlibre.com).

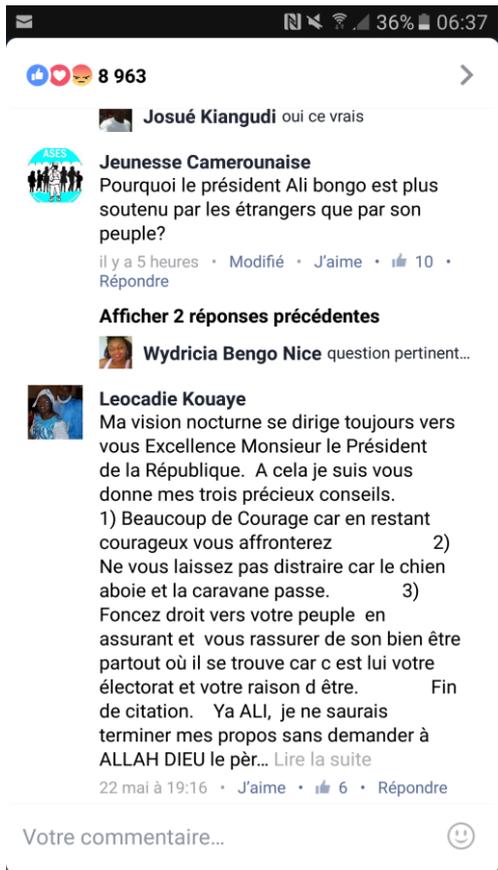
III.2 Les élections présidentielles gabonaises la une crise post électorale sous fond de crise sociale vue de la toile

Suite aux différents épisodes (sortie du livre du journaliste français Pierre Péan, demande de la société civile gabonaise), les élections présidentielles gabonaises finissent par se dérouler le 27 août 2016 dans un contexte politique marqué par des vagues de contestations: grèves des différents corps de métiers, contestation du bilan et de l'affiliation du Président sortant par l'opposition et la société civile, entre autres. Le camp du Président sortant ne manque pas de répondre à son tour à l'opposition par médias interposés. Un débat politique essentiellement déployé sur les réseaux sociaux. Nous nous intéressons à ce dernier exemple pour clore le propos concernant l'usage des réseaux sociaux et les revendications populaires.

Le 27 août 2016 la population gabonaise est appelée aux urnes afin d'élire le Président de la République pour les sept années suivantes. Ce scrutin ne se déroulera pas de façon linéaire, on observe des prises de positions inattendues de différents acteurs, la non-conformité du déroulement du scrutin (non respect des délais quant aux résultats, entre autres). Ce qui en fait un épisode particulier et historique pour le pays. En effet le scrutin est suivi d'une crise post-électorale particulièrement violente. On dénombre de nombreux morts, 1000 arrestations qualifiées d'arbitraires par la société civile gabonaise, par les représentants de l'opposition ainsi que par de nombreux jeunes opposés au régime politique en place.

L'analyse de cet épisode postélectoral se déclinera suivant l'analyse des discours mobilisés avant et pendant la crise post électorale par les différents camps politiques car les réseaux sociaux deviennent un espace incontournable au rebours de ce qui s'est donné à voir lors des campagnes présidentielles précédentes. Nous nous intéressons aussi aux discours des citoyens gabonais (activistes); par les politiciens étrangers ;-par des citoyens lambda-non gabonais.

Les outils mobilisés restent les pages facebook, les comptes tweeter, ainsi que des articles de quelques médias.



L'ouverture de campagne se fait avec un traditionnel affrontement d'arguments via réseaux sociaux interposés. Le candidat Ali Bongo fait valoir son côté rassembleur attaque son adversaire sur ses origines comme ce dernier l'avait fait au préalable. Toutefois une remarque récurrente revient : Ali Bongo ne serait pas soutenu par la majorité des Gabonais comme le laisse paraître des commentaires sur le mur Facebook du candidat.

Sur cette image (ci-dessous) l'équipe de communication du candidat Ali Bongo n'hésite pas à railler la non-organisation de l'opposition et l'impression de dispersion qui est reprochée à l'opposition gabonaise.



Contre toute attente l'opposition gabonaise, pour la première fois dans l'histoire de la politique gabonaise présente une candidature unique.

Une stratégie qui semble positive pour l'opposition puisque le candidat de l'opposition, Jean Ping, est en tête des résultats au soir du 27 août 2016. Les événements vont se complexifier à partir de ce moment. En effet sur 9 provinces, 8 provinces annoncent les résultats 72 heures après le scrutin. Seulement une seule province ne le fait pas, il faudra attendre 24 heures supplémentaires pour les découvrir. A cette occasion, les citoyens gabonais pro-Ping découvrent des informations qui leur font penser à une préparation de fraude puisque le chiffre de la population du Haut-Ogoué (province manquant à l'appel) est modifié sur la page Wikipédia renseignée en 2013. Des observations qui vont être confortées par la commission d'observateurs de l'Union Européenne présidée par Marya Gabriel.

L'annonce des résultats provisoires donnent Ali Bongo vainqueur. Une annonce dénoncée par l'opposition et qui conduit dans la rue une grande majorité de la population gabonaise. La suite des événements est dramatique puisque la répression se fait violemment. En effet après l'attaque présumée de l'assemblée nationale par les manifestants, le gouvernement gabonais fait le choix d'attaquer à l'arme lourde le quartier général de Jean Ping, faisant des morts, de nombreux blessés et des arrestations qualifiées d'arbitraires.



Figure 9 <http://fr.euronews.com/2016/09/01/gabon-200-arrestations-le-qg-de-jean-ping-attaque>

Les images des victimes ne seront pas insérées ici, par absence de vérification de leurs sources, car ces images ont été diffusées par des anonymes. Toutefois la presse nationale et internationale a pu vérifier et relayer l'information suivant laquelle, il y avait eu des morts lors de cette attaque. Le porte parole du gouvernement gabonais Claude Bilie Bi Nzé affirmait sur les chaînes internationales, qu'il n'y avait qu'une seule victime, mais la suite des événements infirmera cette information.



Aux heures les plus dures de cette crise post-électorale, les positions sont décomplexées, la fille du Président sortant (Malika Bongo) poste un tweet explicite annonçant que le pouvoir : « sait terroriser les terroristes ». L'affrontement par réseau sociaux interposés s'intensifie comme le montre les captures d'écran ci-contre:



La réponse à ce qui est perçu comme des menaces ne se fait pas attendre. La diaspora gabonaise soutenant Jean Ping s'organise via les réseaux sociaux et procède à des rassemblements, des Sit-in et des marches pacifiques pour dénoncer avec énergie ce qui est qualifié par l'opposition gabonaise de Hold-up électoral de la part d'Ali Bongo. L'un des faits le plus marquant est la coupure d'internet décidé par le pouvoir en place sous forme de couvre-feu du numérique avec une restriction d'accès aux réseaux sociaux durant plusieurs jours. Le Président gabonais, invité à s'expliquer sur cette situation, a répondu sur la chaîne de télévision *Al Jaizira* : « les Gabonais ont trop de téléphones mobiles ». Une explication jugée farfelue par l'opinion gabonaise.

La contestation s'organise et les moyens de communications sont pensés avec des messages forts de symboles. La récurrence des manifestations et des actions incitera plusieurs personnalités politiques et publiques à s'exprimer sur cette crise post-électorale gabonaise.



Cecile Kyenge, ancienne ministre italienne et députée européenne a exprimé, via les réseaux sociaux son soutien au peuple gabonais.



La classe politique n'est pas en reste : Jena Luc Mélenchon du Front de Gauche a pris position en déclarant que « La France devrait avoir une position plus forte face à cette situation, car Ali Bongo faisait usage de façon exclusive d'une violence sur la population, et qu'il mériterait de comparaître devant le Tribunal Pénal International ». Jean Christophe Lagarde lui (via son compte facebook) a pris position également exigeant le départ d'Ali Bongo.



Nicolas Sarkozy qui a vu ses meetings perturbés par des étudiants gabonais, a été moins enclin au soutien à travers ses propos. Un discours repris par les médias français : « ici ce n'est pas le Gabon ».

Conclusion

Au terme de cette analyse, il convient de rappeler le thème de notre travail : *L'actualité politique vue de la toile : le cas des élections présidentielles au Gabon*. Il nous a paru intéressant d'analyser ce fait car, nous le disions, il permet d'interroger plusieurs aspects de la question des usages : l'appropriation, entre autres. Pour ce faire, il était important de décrire le contexte du pays dans lequel cette réalité se donne à voir : l'accès à l'information, les efforts d'investissements techniques, l'évaluation des pratiques régulières des populations, le contexte juridique. Ce contexte a été analysé à la lumière de quelques théories rappelées de façon non exhaustive dans ce travail : appropriation, les usages sociaux, par exemple.

Nous avons choisi, dans un dernier moment, d'analyser la situation de la crise post-électorale au Gabon, afin d'apprécier le niveau d'accès à une information inclusive. Une lecture de l'efficacité des réseaux sociaux, et un exemple d'appropriation de l'espace public redéfini par l'usage du numérique. Cette analyse à la fois sociologique, et sémiotique de ces usages (images), combinée aux autres aspects de l'effet d'inclusion généré par les TIC, prolonge l'aperçu donné par l'accès aux TIC.

Cet exemple permet de faire une lecture de plusieurs faits à la fois : la question de l'appropriation des TIC, l'accès à ces outils (accès technique, liberté d'usage, liberté d'information et d'expression).

En définitive, nous remarquons que les efforts visant l'usage des TIC, sont réels et que l'appropriation de ces derniers est une réalité qui s'installe progressivement dans l'espace géographique étudié et sa diaspora. La question qui reste entière est celle du contrôle par le pouvoir en place, de l'usage des réseaux sociaux ainsi que le contrôle des pratiques des populations font de ces TIC.

Bibliographie

AGUITON Christophe et CARDON Dominique, « Militants et TIC », dans Benamrane Djilali, Jaffre Bruno et VERSCHAVE François-Xavier (sous la dir. de.), *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2005, 377 p.

ARNAUD Michel et OUEDRAOGO Sylvestre, « Condition de développement et d'usage pour que les logiciels libres facilitent l'accès au savoir collectif », dans DJILALI Benamrane, JAFFRE Bruno et VERSCHAVE François-Xavier (sous la dir. de.), *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris : Charles-Léopold Mayer, 2007, 377 p.

BADILLO Patrick-Yves et PELISSIER Nicolas, « Usages et usagers de l'information numérique », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*[En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 03 février 2015, consulté le 13 mai 2015. URL : <http://rfsic.revues.org/1448>

Sous la direction de BERTRAND Claude-Jean *Médias, Introduction À la Presse, la Radio Et la Télévision*, Paris, Editions Ellipses, 320p, 2^{ème} Edition., 1999, P 38.

CLITANDRE DZONTEU Désir, gabonreview.com, consulté le *mercredi 14 janvier 2015 à 3:02*

Ethique et droits de l'homme dans la société de l'information, Actes, synthèses et recommandations, conférence de la région Europe. Organisée par la Commission française pour l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, 13-14 septembre 2007, Strasbourg.

ENLART Sandra CHARBONNIER Olivier, *Quelles compétences pour demain ? Les capacités à développer dans un monde digital*, Paris, Dunod, 2014, 184p.

GRANJON Fabien, LELONG Benoît et METZGER Jean-Luc, « Inégalités sociales, inégalités numériques : quelles articulations ? » dans GRANJON Fabien, Lelong Benoît et Metzger Jean-Luc (sous la dir. de) *Inégalités numériques, clivages sociaux et modes d'appropriation des TIC*, Paris : Hermès Lavoisier, Collection Technique et Scientifique des Télécommunications Hermès, 2009, 254 p.

JOUET Josiane, « Retour critique sur la sociologie des usages », in *Réseaux*, volume 18 n° 100, 2000, p.499.

PROULX Serge, « Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances », in Lise Vieira et Nathalie Pinède, eds. *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t.1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2005, p 7-20.

Sous la direction de LENOBLE-BART Annie et André- TUDESQ Jean, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne, problématiques, sources et ressources*, Paris, Karthala, 2008, 176p. p18.

MATTELART Armand et Michèle , *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, 3^{ème} édition, 2002, p 88, 123p.

SIMONNOT Brigitte, *L'accès à l'information en ligne moteurs, dispositifs et médiations*, Cachan, Lavoisier, 2012, p 174, 249 p.

Gabon - Article 425 du nouveau Code pénal : « La mise au point du Ministère de la Justice » *Le site de la Liberté - Média libre à 100% Citoyen* le Mercredi 9 Décembre 2015 à 07:45 | Lu 1577 fois. Consulté le 30 décembre 2015. http://www.gabonlibre.com/Gabon-Article-425-du-nouveau-Code-penal-La-mise-au-point-du-Ministere-de-la-Justice_a30444.html?print=1

Désiré-Clitandre Dzonteu, gabonreview.com, consulté le *mercredi 14 janvier 2015 à 3:02*.